

putés: Croit-on pouvoir obliger qui que ce soit au Canada à travailler pour une aussi faible rémunération? Pourtant, pour remédier à ce tragique état de choses, personne ne semble connaître d'autres moyens que la grève. En outre, 28.7 p. 100 des salariés touchaient une rémunération de \$450 à \$949, c'est-à-dire que 61.6 p. 100 des salariés canadiens recevaient moins de \$950 par an à une époque où, pour faire vivre convenablement une famille et veiller à sa santé, ils auraient dû toucher \$1,500 par an. Voilà un problème à la solution duquel le Conseil de recherches pourrait mettre à contribution toute son ingéniosité. Comment remédier à ce grotesque et monumental déséquilibre de notre existence économique. Songeons que 91.5 p. 100 des salariés canadiens reçoivent moins de \$1,950 par an! Je ne crois pas que le chef d'une famille d'un ou de deux enfants puisse assurer la subsistance des siens avec moins de \$2,000 par an. Qu'allons nous faire? Tout le problème est là. Je crois en avoir dit suffisamment sur l'aspect général de cette question.

M. GRAYDON: Très bien!

M. BLACKMORE: Des gens, impuissants à résoudre le problème, qui ne se font aucune idée de la situation actuelle et se contentent de l'état de choses actuel, nous disent "très bien". Voilà leur réaction en face d'une situation aussi tragique. Pourtant, ils se disent progressistes. Leur attitude nous fait bien comprendre l'ironie de cette situation.

Le bill vient en contradiction avec les idées du premier ministre du Canada (M. Mackenzie King). Alors que nous traitions de la bombe atomique l'an dernier, le chef du Gouvernement disait, comme en fait foi le hansard du 17 décembre 1945:

Nous devons par tous les moyens à notre disposition appuyer et affirmer dans son autorité tout organisme de coopération et de bonne entente internationale susceptible d'aider à assurer la fraternité humaine.

Il nous sera absolument impossible de donner suite à ces paroles du premier ministre tant que la distribution de nos produits dépendra exclusivement du commerce international. A l'heure actuelle, le commerce international est notre seul moyen de distribution. Le fait d'avoir négligé de soumettre ce problème au Conseil de recherches équivaut à un blâme à l'endroit des membres de la Chambre et surtout à l'égard du Gouvernement. Le projet de loi à l'étude aurait pu appuyer les idéals de la Charte de l'Atlantique, mais il ne le fait pas. En effet, si le Gouvernement n'a pas d'autre solution à nos problèmes,—et il n'en a pas d'autre que je sache,—le projet de loi trahit la Charte de l'Atlantique.

[M. Blackmore.]

Tous les honorables députés ont dû recevoir un exemplaire de la plaquette fort intéressante intitulée *Into The Atomic Age*, distribuée par le *Standard* de Montréal. Il y a, à la page 18 de cette brochure, un article écrit par Albert Einstein. J'en extrais les paragraphes suivants:

Nous avons confié cette arme aux Américains et aux Anglais, gardiens de l'humanité et champions de la paix et de la liberté.

Mais jusqu'ici, nous n'avons trouvé aucune garantie de paix ni aucune garantie des libertés promises aux peuples dans la Charte de l'Atlantique. Nous avons gagné la guerre, mais non la paix. Les grandes puissances, unies dans le combat, sont maintenant divisées sur le règlement de la paix. On a promis au monde de le libérer de la crainte, mais la crainte a pris une ampleur immense depuis la fin des hostilités.

On a promis au monde de le libérer du besoin, mais d'immenses régions de la terre sont menacées de famine, tandis que d'autres pays vivent dans l'abondance.

Voilà les pensées qui agitent cet homme. Ce grand homme de science approuverait-il entièrement le projet de loi que nous examinons aujourd'hui? D'après lui, cette mesure vise-t-elle à la solution du problème qu'il signale?

Je n'ai rien à ajouter pour l'instant. Je regrette que le projet de loi ne soit pas meilleur. Les membres de notre groupe l'approuveront; mais avant de laisser de côté la question de savoir comment nous vivrons ensemble dans le monde, le ministre doit, même au cours de la présente session, songer à mettre sur pied un organisme compétent formé d'hommes éminents qui examineront ce problème, qui chercheront à savoir comment nous pourrions vivre ensemble et comment nous pourrions distribuer au pays et à l'étranger les richesses que le Créateur nous a permis de produire dans cette ère remarquable que nous traversons. Voilà une demande que j'adresse en toute sincérité au ministre.

M. H. W. HERRIDGE (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire formuler de brèves observations au sujet de deux articles de ce projet de loi, dont j'approuve le principe. Le débat m'a vivement intéressé. A mon sens, les honorables députés conservateurs s'inquiètent à tort des conséquences possibles de la mesure, cependant que d'autres honorables députés font preuve d'un optimisme exagéré en songeant à ses possibilités du point de vue socialiste.

Pour ma part, je n'y vois qu'une application mitigée du capitalisme d'Etat, qu'un geste conforme au sens commun. Cependant, je m'élève contre l'article 14, qui établit que le conseil peut, subordonné à l'approbation du Gouverneur en conseil, "procurer" la constitution en corporation d'une ou de plusieurs compagnies.